

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE RENDU  
DU 13/01/2023  
N°34**

La séance est ouverte à : 19 heures

Présents : Mr LEBRERO ROGER, MAIRE, Mmes : GARNIER Pascale, MOREAU Natacha, SOUBRAS Monique, SUREL Delphine, WILSON Sophie-Emilie, MM : BOURDREUX Sylvain, GAIGNIER Jean-Paul, MALET Philippe, METIVET Marc-Fernand, NICOLAZO Vincent, ZUZARTE José

Absents : Absent(s) : M. SOULAT Sébastien

Excusés Excusé(s) : Mme URBAIN Agnès

Secrétaire : Mr GAIGNIER Jean-Paul

**BUDGET COMMUNE 2022 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

référence de la délibération : 2023-001

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'insuffisance des crédits au chapitre 014 et la nécessité de procéder à une décision modificative, ce fait est dû à des dépenses liés aux régularisations fiscales pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder à une décision modificative n°2 sur le budget principal, à savoir :

Dépenses de fonctionnement chapitre 011 : - 987.00 €

compte 615231 : - 987 €

Dépenses de fonctionnement chapitre 014 :

compte 7391172 : + 164 €

compte 7391171 : + 91 €

compte 739223 : + 732 €

**ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents**

Le 16 janvier 2023

Le Maire, Roger LEBRERO

Le secrétaire de séance Jean-Paul GAIGNIER



Affiché en mairie le 17/01/2023